

Conférence de presse de Jacques Santer sur la préparation du Conseil extraordinaire sur l'emploi (12 novembre 1997)

Légende: Le 12 novembre 1997, Jacques Santer, président de la Commission européenne, détaille les enjeux du Conseil extraordinaire sur l'emploi programmé pour le 20 novembre 1997 à Luxembourg.

Source: RAPID. The Press and Communication Service of the European Commission. [ON-LINE]. [Brussels]:

European Commission, [s.d.]. SPEECH/97/242. Available on

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/97/242&format=HTML&aged=1&language=EN&guiLanguage=fr>.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/conference_de_presse_de_jacques_santer_sur_la_preparation_du_conseil_extraordinaire_sur_l_emploi_12_novembre_1997-fr-457db55c-09c7-4fe6-a88a-19b19df94672.html

Date de dernière mise à jour: 05/09/2012

Conférence de presse de M. Jacques Santer (remarques introductives), Président de la Commission européenne - Préparation du Conseil extraordinaire sur l'emploi (Bruxelles, le 12 novembre 1997)

Mesdames et Messieurs,

Le thème de l'emploi sera très présent à l'ordre du jour européen pendant les prochains jours :

- demain aura lieu le Sommet du Dialogue Social;
- lundi prochain, il y aura un Conseil "Jumbo" des ministres de l'économie et de l'emploi;
- ceux-ci prépareront le Conseil Européen spécial "Emploi" qui se réunira fin de la semaine prochaine.

Je me félicite de la mobilisation autour du thème de l'emploi. Toutefois, je serais plus heureux s'il y avait moins de prises de position qui - je le dis clairement - traduisent une méconnaissance de nos propositions. J'essaierai d'y répondre.

Quant aux préparations, la Commission a mis au point, ce matin, une communication sur les politiques communautaires et l'emploi. Qu'il n'y ait pas de malentendu: il ne s'agit pas d'un document à approuver par le Conseil Européen.

Mais il nous a semblé utile de fournir un cadre de référence pour le débat, vaste et complexe, sur l'emploi. En forme condensée, ce document rappelle les différentes contributions que les politiques communautaires peuvent fournir à la création d'emplois: politiques macro-économiques, marché intérieur, euro, fonds structurels, etc.

Je ne reviendrai pas sur tous ces points car j'ai pu les élaborer avec vous à d'autres occasions. En plus, le document est à votre disposition. Je voudrais seulement insister sur deux éléments nouveaux :

D'abord, la fiscalité. Nous avons décidé ce matin de suggérer au Conseil une diminution ciblée des taux de TVA pour des services, fournis localement, à fort contenu en main d'œuvre. Cela pourrait être un moyen supplémentaire pour stimuler l'emploi par une réduction des coûts indirects du travail. C'est une idée à tester: d'où notre proposition d'un taux réduit pendant une période de trois ans et à titre optionnel.

Cette proposition s'ajoute au paquet fiscal déjà soumis au Conseil en vue de lutter contre la concurrence fiscale dommageable et d'établir un cadre communautaire pour la taxation des produits énergétiques. Chacune de ces propositions vise, directement ou indirectement, la création d'une fiscalité plus favorable à l'emploi.

Deuxièmement, nous avons décidé de remettre à plat les critères d'approbation des aides nationales. Nous allons examiner avec les Etats membres l'efficacité des différents régimes nationaux au regard de l'emploi.

Je l'ai déjà dit devant vous: dans la mesure où les Etats membres déboursent 100 milliards d'Ecus par an au titre d'aides d'état, il faut que celles-ci soient réorientées vers des secteurs porteurs d'emploi et d'avenir. Aujourd'hui, trop de ces aides se traduisent par une surenchère, voire un détournement d'emplois.

Mais la première priorité pour le Conseil Européen spécial "Emploi" reste, bien entendu, les lignes directrices pour les politiques d'emploi des Etats membres. Nos propositions sont sur la table du Conseil. Elles respectent la lettre et l'esprit de l'accord intervenu au Conseil Européen d'Amsterdam. Mais devant certains commentaires et affirmations, je me demande si tout le monde a lu nos propositions, si l'on se rappelle de ce qui a été convenu à Amsterdam.

Je lis par exemple que les propositions de la Commission vont trop loin, l'emploi étant en premier lieu une compétence nationale.

Je réponds: est-ce que les approches nationales isolées n'ont pas suffisamment démontré leur inefficacité ? Est-ce que ce constat n'était pas à la base de l'accord d'Amsterdam ? Lisez donc le chapitre "emploi" du Traité, lisez la décision d'Amsterdam d'en anticiper l'application, lisez notre proposition qui explicite la nature de l'exercice.

Vous verrez combien la lutte contre le chômage reste en premier lieu une obligation pour les Etats membres. Mais le Traité décrit aussi de manière détaillée la méthode dans laquelle doivent s'inscrire les lignes directrices pour les politiques nationales de l'emploi - une méthode inspirée par celle de l'UEM qui a montré toute son efficacité.

Et comment assurer un maximum de synergie des politiques nationales si elles ne s'inscrivent pas dans une approche intégrée globale ? Tout cela devrait être évident après Amsterdam. Tout cela est évident dans nos propositions.

J'entends dire que nous n'avons pas besoin de lignes directrices. De bonnes politiques macro-économiques seraient suffisantes; la création d'emploi suivrait automatiquement.

Je réponds que, bien entendu, des politiques macro-économiques saines doivent faire partie intégrante de l'approche globale. Nous en avons souligné toute l'importance dans nos propositions. Mais l'expérience nous a clairement montré que la seule croissance ne suffit plus.

Pour augmenter la création d'emplois, l'approche que nous préconisons, y compris des réformes structurelles audacieuses, est indispensable. Il y a d'ailleurs des chiffres intéressants qui montrent à quel point l'approche globale peut augmenter le contenu "emploi" de la croissance. Vous les trouvez dans une des fiches à votre disposition précisant certains aspects de nos propositions de lignes directrices.

Je lis aussi des critiques disant que nos propositions fixent des objectifs communautaires de nature trop générale, trop ambitieuse et ne tiennent pas compte des spécificités des Etats membres individuels.

Trop général, trop ambitieux ? Je réponds que je suis le premier à rejeter des objectifs déclaratoires et vides de substance, comme on a pu le faire dans le passé. Ce n'est pas ce que nous proposons.

Nos propositions soulignent que l'augmentation du taux d'emploi et la réduction du taux de chômage ne se réaliseront qu'à des conditions très précises, à savoir l'application intégrale des lignes directrices dans le cadre d'une approche globale et intégrée, appuyée par une hypothèse réaliste de croissance économique. Ce qui importe, c'est l'action - les résultats suivront.

Et comment pourrions-nous ne pas tenir compte des spécificités des Etats membres ? Ce serait absurde de vouloir couler tous les Etats membres dans le même moule. Nous ne proposons rien de la sorte.

Notre démarche consiste à demander aux Etats membres de s'inspirer de, et de converger vers, les meilleures pratiques constatées dans l'Union. Dans ce processus, la performance de chaque Etat membre sera évaluée selon les objectifs et les moyens, identifiés en fonction de sa situation particulière.

A contrario, nous ne demandons pas des efforts supplémentaires dans les domaines où les Etats membres sont exemplaires.

- Par exemple, nous ne demandons pas au Royaume-Uni et aux Pays-Bas d'insister sur une réduction supplémentaire des coûts indirects du travail;

- nous ne demandons pas à l'Allemagne d'investir davantage dans la formation professionnelle en entreprise;

- ou à la Suède de cibler encore plus les mesures d'emploi actives.

Et nous ne demandons pas non plus des efforts irréalistes aux Etats membres. Personne n'exige que l'Espagne réduise son taux de chômage de 21% à 7% d'ici 5 ans, comme certains semblent le penser. Je constate que l'Espagne s'est déjà fixé cette année elle-même l'objectif de réduire son taux de chômage de 21% à 18%. C'est extrêmement ambitieux - et si l'Espagne y réussit, nous la féliciterons. Comment lui demander davantage ?

J'entends aussi des affirmations étonnantes sur le soi-disant coût de nos propositions.

Je voudrais d'abord réitérer pour la énième fois que, pour l'essentiel, nous demandons aux Etats membres de prendre leurs responsabilités en fonction de leurs spécificités et de leurs réalités budgétaires.

Notre approche générale est celle de la neutralité budgétaire. Nous proposons de restructurer les dépenses, de réformer les systèmes d'indemnisation et d'adapter la fiscalité pour la rendre plus favorable à l'emploi. Nous préconisons aussi qu'une plus grande partie des 200 milliards d'Ecus, dépensés annuellement pour les politiques d'emploi, soit orientée vers des mesures actives qui stimulent la réintégration des chômeurs dans le marché de l'emploi.

J'ajouterai d'ailleurs qu'au niveau de l'Union, nous n'envisageons pas non plus des dépenses supplémentaires. Je ne sais pas d'où viennent ces idées saugrenues selon lesquelles nous nous apprêterions à lancer de vastes programmes communautaires de création d'emplois avec de l'argent public.

Regardons un instant ce qui est sur la table - et ce qui a été proposé, non pas par la Commission mais par la Banque Européenne d'Investissement - nota bene sur demande du Conseil Européen d'Amsterdam ! - et par le Parlement Européen.

- La BEI propose d'utiliser une partie de ses réserves pour des actions en faveur des PME et pour les Réseaux Transeuropéens. Cela me paraît une idée intéressante et intelligente pour résoudre certains de nos problèmes - et qui ne coûte rien de plus aux budgets nationaux.

- Quant au Parlement Européen, de façon très responsable et imaginative, il préconise de redéployer des fonds budgétaires pour la cause de l'emploi. Cette démarche n'alourdit pas non plus davantage les budgets nationaux. La Commission, quant à elle, est en train d'élaborer des propositions concrètes pour la meilleure utilisation de cet argent.

Mesdames et Messieurs,

J'ai tenu à prendre position sur ces différents points:

- car ce serait regrettable si les initiatives en faveur de la création d'emplois échouent sur des malentendus ou pour d'autres raisons, peut-être plus politiques;

- ce serait regrettable si nous rations l'occasion qui se présente dans les prochaines semaines pour donner un coup de fouet à nos efforts dans la lutte contre le chômage.

Je sais, il y a les avertissements légitimes contre les faux espoirs. Je les appuie. Mais je m'oppose aux faux arguments qui détruisent les attentes légitimes. Et des attentes légitimes, j'en fais valoir pour le Conseil Européen spécial "Emploi":

- je demande que le Conseil européen respecte l'accord d'Amsterdam; cet accord est basé sur une bonne analyse du problème ainsi qu'une définition précise de la méthode et des responsabilités;

- je demande que le Conseil européen respecte l'engagement de faire suivre les paroles par des actes;

- en clair, je demande que le Conseil européen se mette d'accord sur les lignes directrices ambitieuses, précises, quantifiables chaque fois que c'est possible.

Je ne m'adresse pas uniquement aux Etats membres. Les partenaires sociaux ont, eux aussi, un rôle important à jouer dans la réussite de notre approche. Ils ont déjà agi dans ce sens, avec responsabilité, en contribuant à la modération des salaires et en concluant des accords qui ont développé la dimension sociale de l'Union. Mais le défi du chômage est de taille et requiert que nous franchissions une nouvelle étape - aussi dans l'implication des partenaires sociaux. C'est là le point crucial du Sommet du Dialogue social de demain.

Pour conclure, je dirai que l'histoire nous montre qu'avant les percées décisives dans l'intégration européenne, il y a toutes sortes d'hésitations et de blocages. Elle montre aussi que ces percées ont, ensuite, fait gagner tout le monde. Je suis absolument convaincu que c'est vrai aussi si nous agissons maintenant avec courage et détermination en faveur de l'emploi. Tout le monde gagnera.